



Décision 2024 - 15

**ACHAT EN LOCATION LONGUE DUREE
D'UN PANNEAU D'INFORMATION NUMERIQUE**

Le Maire,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

Vu le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

Considérant que la ville d'Auchel a fait le choix de se doter d'un panneau d'information citoyenne utilisant la technologie LED, à installer sur la place Jules Guesde,

Considérant que l'offre de la société Centaure Systems, située 581 rue Lavoisier - Noeux-Les-Mines (62290), a été jugée économiquement avantageuse pour un montant défini par application du prix unitaire suivant :

- fourniture, pose, maintenance d'un panneau double face C-Line Full color surface 1.92 m²
- loyer annuel : 4 200 € HT
- durée du contrat de location : 7 ans
- garantie pièces, main d'œuvre, déplacements : 2 ans
- révision du prix du loyer : 1% par an
- option d'achat au terme du contrat : 1 1690 € HT

Considérant l'offre de cette société qui propose en sus, à titre gratuit la dépose, l'évacuation et le recyclage des panneaux existants ,

Décide de retenir la proposition financière de la société **Centaure Systems** située 581 rue Lavoisier - Noeux-Les-Mines (62290) et de signer le contrat de location au prix de 4200,00 € HT par an, conclu pour une durée initiale de sept ans à compter de la mise en service du matériel,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.